



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 4 OCTOBRE 2016

L'an deux mille seize, le 4 Octobre, à 18 h,

Le conseil municipal de la commune de Rieux-Minervois, dûment convoqué le 29 Septembre 2016, s'est réuni en session ordinaire, dans le salon d'honneur de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre Destrem, Maire.

19 présents : Mmes et MM. DESTREM Pierre, DURAND Jean-Régis, JAMMES Nelly, RIBA Albert, TAILLEFER Bernadette, YAGUES Bernard, VARALDA Anne-Marie, CARRE Annick, ZOCCARATO Jeanine, CHAVINIER Anne, GUILHAUMON Jean, SAURY Jean-Paul, ROQUE Bento, De CROZALS Anne, CONTE Yoann, THERET Marion, DESTAINVILLE Alain, VASSAL Didier, CAZANAVE Liliane.

Total des membres présents : 19 sur 19.

Le Conseil ayant reconnu que les convocations étaient régulières et que le quorum était atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 18 h. Il demande à l'assemblée de procéder à la nomination d'un secrétaire de séance (art. 5 loi du 05 Avril 1884).

Madame TAILLEFER Bernadette a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur DURAND Jean-Régis a fait la lecture du Procès-Verbal du 20 Juin 2016. Ce procès-verbal a été rédigé par Madame TAILLEFER Bernadette, secrétaire de séance.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1) PAPPH (Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles).

Il a été présenté par Madame LOBRE Magali, de Carcassonne Agglo (Direction de l'Eau, qualité de l'eau potable).

La loi Labbé entre en fonction en 2017, interdisant les pesticides et autres produits phytosanitaires pour les communes (exception stade et cimetière). Il serait utile de prendre un bureau d'études qui va évoquer les moyens à mettre en œuvre pour être en conformité avec la loi et qui permettra d'avoir une subvention. (voir délibération du 20 Juin 2016). Une démarche a été faite pour s'engager. Plusieurs prestataires ont été contactés, quatre ont répondu. A été retenu ENVILYS, (13 788 euros TTC).

Monsieur YAGUES Bernard propose de mettre en place un Comité de pilotage.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Simonelli, présent parmi le public, demande la parole. Après acceptation du Conseil Municipal, il demande qui va payer ? Réponse de Madame LOBRE : il y a prélèvement d'une taxe « Redevance Pollution Diffuse » (sur tous les produits phytosanitaires).

2) Renouvellement habilitation funéraire :

Considérant que cette prestation de la commune (25 euros), rend un service considérable aux familles endeuillées, le Conseil estime qu'il est utile de renouveler cette habilitation.

Adopté à l'unanimité.

3) Renouvellement Contrat Assurance Statutaire :

Actuellement, Agents CNRACL 15 jours de franchise taux de 6,22 % - Agents IRCANTEC 15 jours de franchise taux de 1,05 % et remboursement à 90 % des frais. Durée du présent contrat : 4 ans. Tenir compte du plan vieillissement et technicité.

Estimation traitement indiciaire brut annuel pour un effectif de 21 agents = 395 083 euros (année de référence 2015)

10 jours = 29 631, 22 euros – 15 jours = 26 865, 64 euros – 30 jours = 23 309, 89 euros.

Concernant les agents CNRACL et IRCANTEC, c'est la première donnée qui a été retenue, soit 10 jours de franchise.

Adopté à l'unanimité.

4) Mise en œuvre du SDCI – Projet de fusion de différents Syndicats

Suite à la mise en place de nombreuses mesures : schéma de coopération intercommunal, loi Notre, Gemmapi, plusieurs Syndicats hydrauliques vont fusionner pour en devenir un seul, dénommé « Syndicat Mixte Aude Centre ». Il n'y aura qu'un président au lieu de quatre. Le siège sera à Conques. Chaque commune sera représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant. Cette réorganisation et mise en commun devrait diminuer les coûts.

Adopté - 9 voix pour – 8 contre – 2 abstentions.

5) Création d'un poste en contrat d'apprentissage

L'embauche du jeune Pierre Quentin SAURY permettrait de renforcer les services techniques à moindre coût et une aide pour les nouvelles normes phytosanitaires. Cet apprentissage correspondrait au niveau Bac Pro – le coût serait de 49 % du SMIC et, aux 21 ans de l'intéressé 78 % du SMIC.

Le Conseil estimant qu'il faut laisser une chance aux jeunes, est favorable à cette création.

Adopté à l'unanimité.

6) Désignation de rue, nouvelle Zone Artisanale :

Le choix proposé est de Rue Carrairoles, du nom du lieu-dit.

Adopté à l'unanimité.

7) Subvention exceptionnelle FNACA :

La section de la FNACA de Rieux-Peyriac a fait une demande de subvention exceptionnelle de 250 euros pour l'acquisition d'un nouveau drapeau. Demande acceptée, la mairie de Peyriac attribuant le même montant. L'association prendrait à sa charge l'autre moitié de la dépense, soit 500 euros.

Adopté à l'unanimité.

8) Décision modificative – Investissement :

Décision modificative opération d'investissement changement des fenêtres Ecole Elémentaire : 26 404, 44 euros + porte fenêtre atelier 1826, 86 euros. Total 28 301, 30 euros. Montant prévu au budget : 25 000 euros. Il manque 3 411, 30 euros.

L'Ecole Maternelle souhaite l'installation de stores aux fenêtres depuis plusieurs années, ces travaux risquent d'être réalisés en 2016. Une autre décision modificative sera nécessaire (11 808, 36 euros).

Cette somme sera prise des dépenses imprévues provisionnées pour un montant de 51 736, 07 euros. Autorisation de débloquer 15 109, 66 euros. Autorisation pour les deux écoles

Adopté à l'unanimité.

9) Acquisition d'un broyeur :

Trois devis proposés : Limongi Carcassonne = 22 200 euros, Rabaud Ste Cécile = 22 704 euros – Agrivision Castelnaudary = 17 994 euros. C'est ce dernier devis qui a été retenu.

Adopté à la majorité – 1 abstention.

10) Avenant GAXIEU :

Suite aux travaux d'aménagement de la place Rambaud, Avenant n°1 (Eiffage) d'un montant de 4 307, 32 euros, plus-value de 1, 68 %. Après le passage d'un camion, la route s'est affaissée au-dessus de l'ancien égout. Il a été nécessaire de décaisser et de couler du béton (imprévu).

Adopté à l'unanimité.

11) Questions diverses :

- Utilisation des salles communales et prêt de matériel :
- PEDT : Projet éducatif
- Borne électrique pour recharge de voitures.
- Subvention au Comité des Fêtes.
- Présentation du site Internet de la mairie.
- Demande de Madame LOPEZ de la salle située près de la porte d'entrée à l'école, pour des séances d'hypnose éricksonienne (Thérapie alternative).
- Démission du poste de 1^{er} adjoint de Monsieur DURAND Jean-Régis. Il reste cependant au sein du Conseil Municipal.
- Demande de nettoyage des aires de jeux pour enfants.
- Demande de placer un panneau à l'entrée du lotissement Le Vallon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 h.

Fait en mairie, le 6 Octobre 2016.

Le Maire, Pierre DESTREM.


